

Centre de coordination du district de la :

CERTIFICAT MÉDICAL

(hors hôpitaux et RFSM)

Le présent certificat médical, établi par le médecin traitant pour une durée de validité de 6 mois, atteste la nécessité de prestations socio-médicales dans la mesure où la personne nécessite des soins et un accompagnement constants. Ce certificat est envoyé au centre de coordination du district où habite le demandeur de services.

NOM – PRÉNOM

Date de naissance

Adresse

MOTIF D'ADMISSION

DIAGNOSTICS

TRAITEMENT ACTUEL

Types/fréquence de soins

UNITE SOINS ET DEMENCE

oui non

PHYSIOTHÉRAPIE

oui non

ERGOTHÉRAPIE

oui non

Autre

ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX-CHIRURGICAUX ET SÉJOURS HOSPITALIERS

Allergie, intolérance

